



Surveiller la solvabilité : une nouvelle obligation du Conseil d'administration

Article de Me Christophe Wilhelm et M. Claude Romy dans la dernière édition de la revue Expert Focus. Leur article présente et analyse les exigences du nouvel art. 725 CO en matière de surveillance de la solvabilité de l'entreprise. Il se propose de définir la portée de cette nouvelle obligation à la lumière, de cas pratiques aux fins d'orienter le conseil d'administration dans cette nouvelle obligation.



Source :

<https://www.wg-avocats.ch/actualites/articles-de-presse/surveiller-la-solvabilite-une-nouvelle-obligation-du-conseil-dad-ministration/>